



30/06/2022 / Clôturé depuis 1933 jours

Informations générales

Date de parution 09/02/2017	Date de clôture 15/03/2017
Localisation Site Côte de Nacre, 14000 Caen Département : Calvados (14)	Secteur d'activité Ascenseur

Acheteur public

COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE

Adresse : *BUSTANINCO*

Description du marché

Travaux de remise en service des ascenseurs 19 et 20 (batterie E) de la Tour IGH du CHU de Caen.

Critère

Valeur technique

Cautonnement

Il sera appliqué une retenue de garantie de 5 % du montant des travaux. La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues à l'article 123 du décret du 25

Financement

Budget du CHU, articles 109 et suivants du décret no2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Caractéristiques

Ce marché sera constitué d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle : Installation d'un lecteur de badge à chaque palier + automate. Cette tranche optionnelle pourra être affermie dans un délai maximum de 26 semaines à compter de la notification du marché. Un courrier sera alors notifié au titulaire du marché l'informant de la décision de lever la tranche optionnelle. La durée d'exécution des travaux de la tranche optionnelle sera alors de 2 semaines à compter de la date mentionnée dans le courrier d'affermissement. Cette durée devra s'intégrer dans le délai global des travaux de la tranche ferme de 29 semaines.

Conditions techniques

Tous les candidats devront fournir, en raison de la présence d'amiante sur le chantier, une attestation de compétence, de moins de 3 ans, du personnel intervenant sur l'opération, justifiant de sa formation à la prévention du risque amiante telle que définie à l'arrêté du 23 février 2012 ainsi qu'une

attestation d'aptitude médicale à la non contre-indication aux interventions dans les milieux à risque amiante et au port des protections respiratoire dudit personnel. A défaut, le candidat devra détailler les moyens mis en oeuvre pour l'obtention de ces deux attestations et pour la rédaction du mode opératoire amiante (planification, évaluation des délais, organisme formateur...). A défaut de formation à la prévention du risque amiante, le candidat fournira la preuve d'une formation à la prévention du risque CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) uniquement pour les personnes effectuant exclusivement des visites ou à défaut, les moyens mis en oeuvre pour l'obtention de la formation à la prévention du risque CMR pour les personnes effectuant uniquement des visites.

Source : **BOAMP**

Marchés ouverts pour COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE	Marchés ouverts dans l'activité Ascenseur
<ul style="list-style-type: none"> • référencement des organismes de format... • Travaux concernant la rénovation des sy... 	<ul style="list-style-type: none"> •